

Alexis Sinduhije : Un cas "administrativement compliqué" pour la Belgique

RFI, 03-05-2014 Le Burundi demande à Bruxelles d'extrader l'opposant Alexis Sinduhije. L'opposant burundais Alexis Sinduhije, interpellé jeudi à l'aéroport de Bruxelles, est toujours bloqué en Belgique. Les autorités belges parlent d'un cas « administrativement compliqué », mais expliquent que l'opposant, sous le coup d'un mandat d'arrêt international par Bujumbura, restera en Belgique jusqu'à nouvel ordre. Le gouvernement burundais exprime sa « gratitude » à la Belgique pour avoir interpellé Alexis Sinduhije, jeudi, « en fuite depuis le 8 mars », précise Bujumbura. Alexis Sinduhije est en effet poursuivi par la justice burundaise, Bujumbura ayant émis un mandat d'arrêt international pour « organisation d'un mouvement insurrectionnel » et « acte de rébellion », suite à la manifestation réprimée du samedi 8 mars à Bujumbura.

Celle-ci avait tourné à la prise d'otages de policiers par des militants du Mouvement pour la solidarité et la démocratie (MSD), le parti d'Alexis Sinduhije. A la suite de cette manifestation, plusieurs dizaines d'activistes avaient été condamnés à des peines allant jusqu'à la prison à vie. Une condamnation dont la sénatrice avait été critiquée par des organisations de défense des droits de l'homme et les Etats-Unis. Une fois parvenu de l'interpellation de l'opposant burundais, jeudi 1er mai, c'est via l'ambassade du Burundi à Bruxelles que le mandat d'arrêt international contre l'opposant a été officiellement notifié aux autorités belges. S'il n'y a pas d'accord automatique d'extradition entre les pays, le porte-parole du ministre burundais des Relations extérieures, Daniel Kabuto, espère bien que Bruxelles répondra à la demande de Bujumbura et extradera l'opposant. Principe de réciprocité : « Pour le moment, nous avons confiance en la justice belge, parce qu'il y a une très bonne collaboration ces derniers temps », insiste Daniel Kabuto. « Il n'y a pas longtemps, au mois d'avril dernier, nous avons remis à la justice Belge des personnes qui étaient recherchées et nous espérons que, par rapport à la réciprocité, le gouvernement Belge va bien vouloir répondre favorablement à la demande du Burundi », continue-t-il sans donner plus de précisions sur ces personnes recherchées extradées vers la Belgique. L'avocat d'Alexis Sinduhije a quant à lui déposé en urgence un recours pour empêcher, d'abord, la mesure de refoulement prise au départ par les autorités belges. L'avocat entend bien combattre la demande d'extradition de Bujumbura. Pour lui, ce mandat d'arrêt international lancé par le gouvernement burundais est avant tout « une politique ». Cette interpellation est même, selon lui, un acte « lamentable » de la part des services de l'immigration belge, trop coutumière, selon lui, de ce genre d'actions contre les voyageurs africains, même s'ils sont en règle.